



## Compte rendu sommaire séance du conseil communautaire du 21 mai 2019

### **PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT (points 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 3.6, 3.8, 3.9, 3.11, 3.12), M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO (du point 1.1 au point 4.1)

**Sennely** : M. Pierre HENRY

**POUVOIRS** : M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUMIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO (du point 1.1 au point 4.1), Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER (points 3.4, 3.7, 3.10, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2), Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

**Absent excusé** : M. Eric LEMBO (du point 5.1 au point 6.2)

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 mars 2019.

## 1 – ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1 Composition du conseil communautaire de la CCPS à compter du prochain renouvellement

**Vote favorable à l'unanimité** pour PROPOSER aux communes membres de la communauté de communes des Portes de Sologne de fixer, dans le cadre d'un accord local, à 27 le nombre de sièges de délégués communautaires, et de les répartir comme suit :

Communes	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Répartition actuelle des sièges	Répartition 2020 accord local
La Ferté Saint-Aubin	7 393	12	12
Marcilly en Villette	2 096	4	4
Ménestreau-en-Villette	1 470	3	3
Jouy le Potier	1 353	2	2
Ligny-le-Ribault	1 243	2	2
Ardon	1 156	2	2
Sennely	710	2	2
Totaux	15 421	27	27

### 1.2 Compétence fourrière animale – modification des statuts

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- APPROUVER le transfert de la compétence « fourrière animale » au profit de la communauté de communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- APPROUVER la modification correspondante des statuts de la communauté, par la création d'une compétence facultative n°5 : « Création et gestion d'une fourrière animale ».
- PRENDRE ACTE de ce que l'adoption de cette compétence nouvelle impliquera la prise en charge du fonctionnement de ce syndicat par la communauté aux lieu et place de ses communes membres, ladite prise en charge étant actuellement basée sur le nombre d'habitants de la collectivité membre et fixée à 0,31 € par habitant,
- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment à saisir les maires des communes membres de la communauté de communes de la présente décision, en vue de la modification des statuts.

### 1.3 Modification de la composition d'une commission communautaire permanente

**Vote favorable à l'unanimité** pour DESIGNER Monsieur Patrick Pinault en remplacement de Madame Frédérique de Lignières, représentant la Ville de La Ferté St-Aubin pour la commission « Affaires sociales et Logement »

### 1.4 Rapport d'activité 2018 du SPANC

Le conseil communautaire a PRIS ACTE de la présentation du rapport d'activités du SPANC pour 2018.

## 2 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 2.1 Avis sur un projet d'acquisition à Marcilly-en-Villette via l'EPFLi

**Vote favorable à l'unanimité** pour EMETTRE un avis favorable sur le projet de la commune de Marcilly-en-Villette afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter le bien cadastré BA 130 situé à l'intersection des RD 921 et RD 7 aux fins de réaménagement de l'intersection et plus globalement du centre-bourg.

### 2.2. Adhésion à l'agence d'urbanisme

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- APPROUVER l'adhésion de la CCPS à l'agence d'urbanisme,
- DESIGNER le président de la CCPS ou son représentant pour siéger avec une voix délibérative comme membre du collège des communes et EPCI hors métropole de l'agence d'urbanisme,
- PRECISER que la cotisation est fixée à 20 € pour l'année 2019.

### 2.3. Avis sur le projet de PLU d'Orléans

**Vote favorable à l'unanimité** pour EMETTRE un avis favorable sur le projet de PLU de la commune d'Orléans élaboré par Orléans Métropole.

## 3- FINANCES ET MARCHES PUBLICS

### 3.1 Adoption du compte de gestion 2018 du budget principal

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	-807 301,40		-77 443,08	-884 744,48
Fonctionnement	1 669 280,51	826 305,40	1 664 204,35	2 507 179,46
TOTAL	861 979,11	826 305,40	1 586 761,27	1 622 434,98

### 3.2 Adoption du compte administratif 2018 du budget principal

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	3 203 502,22	1 424 542,77	-77 443,08
Recettes d'investissement	3 203 502,22	1 347 099,69	
Dépenses de fonctionnement	9 402 142,74	7 612 579,01	1 664 204,35

Les restes à réaliser 2018 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 60 976,28 €

Recettes d'investissement : 237 730,50 €

### 3.3 Affectation définitive du résultat 2018 du budget principal

**Vote favorable à l'unanimité** pour AFFECTER les résultats de clôture 2018 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 2 507 179,46 €
  - Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 1 822 518,43 € ;
  - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 684 661,03 €.
- Le déficit d'investissement de 884 744,48 € est repris en dépenses au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

### 3.4 Vote du budget supplémentaire 2019 : budget principal

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER le budget supplémentaire 2019 du budget principal de la CCPS, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	143 349,03 €	Recettes fonctionnement :	143 349,03 €
Dépenses investissement :	21 564,03 €	Recettes investissement :	21 564,03 €
TOTAL	164 913,06 €	TOTAL	164 913,06 €

### 3.5 Adoption du compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Chavannerie II

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	11 105,76		92 013,07	103 118,83
Fonctionnement	1 198,78		1,42	1 200,20
TOTAL	12 304,54		92 014,49	104 319,03

### 3.6 Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe ZAE Chavannerie II

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	439 344,00	302 028,53	92 013,07
Recettes d'investissement	439 344,00	394 041,60	
Dépenses de fonctionnement	442 043,00	396 792,53	1,42
Recettes de fonctionnement	442 043,00	396 793,95	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2018.

### 3.7 Affectation définitive du résultat 2018 du budget annexe ZAE Chavannerie II

**Vote favorable à l'unanimité** pour AFFECTER les résultats de clôture 2018 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 200,20 €
- - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».

- L'excédent d'investissement de 103 118,83 € est capitalisé en recettes au compte 001 «Résultat d'investissement reporté».

### 3.8 Adoption du compte de gestion 2018 du budget annexe Prestations de service

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Prestations de service pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Fonctionnement	11 664,40		16 875,26	28 539,66
TOTAL	11 664,40		16 875,26	28 539,66

### 3.9 Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe Prestations de service

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe Prestations de service pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	-	-	-
Recettes d'investissement			
Dépenses de fonctionnement	29 665,00	11 161,74	16 875,26
Recettes de fonctionnement	29 665,00	28 037,00	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2018.

### 3.10 Affectation définitive du résultat 2018 du budget annexe Prestations de service

**Vote favorable à l'unanimité** pour AFFECTER les résultats de clôture 2018 du budget Prestations de services comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 28 539,66 €

Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».

Le résultat de la section d'investissement étant égal à 0,00 €, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

### 3.11 Adoption du compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe budget annexe du SPANC pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	10 255,80		1 104,31	11 360,11
Fonctionnement	40 534,64		14 018,26	54 552,90
TOTAL	50 790,44		15 122,57	65 913,01

### 3.12 Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	56 986,00	226,68	1 104,31
Recettes d'investissement	56 986,00	1 330,99	
Dépenses de fonctionnement	96 345,00	51 862,72	14 018,26
Recettes de fonctionnement	96 345,00	65 880,98	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2018.

### 3.13 Affectation définitive du résultat 2018 du budget annexe SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** pour AFFECTER les résultats de clôture 2018 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 54 552,90 €
  - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 50 666,38 €.
- L'excédent d'investissement de 11 360,11 € est capitalisé en recettes au compte 001 «Résultat d'investissement reporté».

### 3.14 Effacement de dettes dans le cadre d'un dossier de surendettement

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADMETTRE l'effacement de la dette faisant l'objet d'une identification particulière sur l'état produit en annexe pour une somme totale de 195 euros, étant précisé que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6542 « créances éteintes » du budget supplémentaire 2019.

### 3.15 Intégration de la CCPS au groupement de commandes éclairage public

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- ADHERER au groupement de commande.
- ACCEPTER les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération et de sa modification en cours d'exécution n°1, et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce afférente.
- DESIGNER comme représentants de la CAO du groupement de commandes Monsieur Jean-Paul Roche en qualité de titulaire et Madame Anne Gaborit en qualité de suppléante.

### 3.16 Attribution du marché n°19CC05 relatif aux prestations de maintenance des installations techniques du complexe aquatique « LE CUBE »

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché relatif aux prestations de maintenance des installations techniques du complexe aquatique « LE CUBE » et tous les actes s'y rapportant.

### 3.17 Conditions de versements de fonds de concours aux communes de la CCPS

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

FIXER comme suit les modalités de versement de fonds de concours, par la CCPS, aux communes membres :

- Types de dépenses financées :  
Seules les dépenses d'investissement sont financées (pas de financement du fonctionnement)
- Limites du financement :  
Le montant du fond de concours doit être inférieur ou égal à l'autofinancement de la commune (dont le calcul prend en compte les subventions et le FCTVA).  
Les montants versés prennent en compte les montants attribués à chaque commune dans un souci d'équité.
- Echancier du versement :  
Versement 40 % (sur justification de l'engagement de la dépense), puis 60% à l'achèvement sur présentation d'un état comptable de la dépense.
- Procédure :  
Après avis du bureau communautaire, décision prise par délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.  
Formalisme de la demande inspiré de celui appliqué par l'Etat pour la DETR.

### 3.18 Etalement d'une provision pour risque

**Vote favorable à l'unanimité** pour CONSTITUER une provision pour risques à hauteur de 110 000 euros pour 2019. Cette provision est inscrite au compte 6865 « dotations aux provisions » du budget primitif 2019.

## **4 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### 4-1 Attribution d'aides directes aux entreprises

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- ATTRIBUER une aide économique d'un montant de 4 700 € à l'entreprise manGzen,
- ATTRIBUER une aide économique d'un montant de 2 300 € à l'entreprise au K'piton,
- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides,
- DELEGUER au Président, pour l'avenir, dans les conditions susvisées, l'attribution des aides directes aux entreprises, dans le cadre de la délibération n° 175/2019 du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises ; et l'AUTORISER à signer les conventions afférentes.

### 5.1 Création d'un poste de directeur de l'aménagement durable du territoire

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- CREER à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 un emploi à temps complet d'attaché territorial, directeur de l'aménagement durable du territoire, et modifier par conséquent le tableau des effectifs.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Néanmoins, en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires de la fonction publique, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Dans cette hypothèse, le recrutement interviendra sur la base d'un contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte-tenu de la nature des fonctions qui font appel à des compétences spécialisées dans les domaines cités ci-dessus, et nécessite une continuité de service public compte-tenu du caractère stratégique et opérationnel de la mission.

- AUTORISER Monsieur le président, ou son représentant, à recruter l'agent dans les conditions fixées par l'article 3-3-2° en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

### 5.2 Création d'un poste d'adjoint technique

**Vote favorable à l'unanimité** pour CRÉER 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 pour le poste d'instructeur du droit des sols. Il est précisé que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et que la durée pourra être prolongée, dans la limite de celle fixée par la loi.

### 5.3 Emplois saisonniers 2019 – Office du tourisme de Ligny-Le-Ribault

**Vote favorable à l'unanimité** pour RECRUTER deux agents en emplois saisonniers afin d'assurer l'ouverture au public de l'Office du Tourisme de Ligny-le-Ribault et AUTORISER le versement d'indemnités horaires de travaux supplémentaires (IHTS),

### 5.4 Emplois saisonniers et accroissement temporaire d'activité 2019 au CUBE

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- RECRUTER :

- 3 contractuels saisonniers par référence au cadre d'emplois des Educateurs des Activités Physiques et Sportives (catégorie B) à temps complet.

La durée de recrutement est prévue pour les durées suivantes :

- Un saisonnier du 29 juin au 4 août
- Un saisonnier du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août
- Un saisonnier du 9 août au 1<sup>er</sup> septembre

- 1 adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 7 heures hebdomadaires en accroissement temporaire d'activité du 11 mai 2019 au 30 juin 2019, il pourra être fait appel au contractuel en complément du temps de travail hebdomadaire prévu par paiement d'heures complémentaires.

- 1 adjoint administratif à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 1<sup>er</sup> septembre 2019, en accroissement saisonnier d'activité.

- AUTORISER Monsieur le président, ou son représentant, à signer les contrats correspondants, les crédits nécessaires étant prévus au budget primitif 2019, chapitre 012.

### 5.5 Modification du régime indemnitaire

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- MODIFIER le régime indemnitaire, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, des trois cadres d'emplois suivants pour les adapter aux nouvelles dispositions statutaires :

A) Cadre d'emplois des Assistants Socio-Educatifs (catégorie A) – RIFSEEP

B) Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants (catégorie A)

Les agents relevant de ce cadre d'emplois peuvent prétendre aux primes suivantes :

- IFRSTS Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires (décret n° 2002-1443 du 9 décembre 2002, arrêté du 9 décembre 2002)

L'IFRSTS est attribuée en fonction du niveau de responsabilité, des contraintes et sujétions liées aux missions définies dans la fiche de poste. Son montant annuel de référence est fixé à 950 € ou à 1 050 € en fonction du grade et assorti d'un coefficient de 1 à 6 ;

- Prime de service (décret n° 68-929 du 24 octobre 1968 modifié transposant cette prime aux éducateurs de jeunes enfants).

La prime de service est attribuée en fonction de la valeur professionnelle et de l'activité de chaque agent. Elle est calculée sur la base d'un crédit global égal pouvant aller de 7,5 % à 17 % du traitement brut.

#### C) Cadre d'emplois des Puéricultrices (catégorie A)

Les agents relevant de ce cadre d'emplois peuvent prétendre aux primes suivantes :

- Prime spécifique (décret n° 88-1083 du 30 novembre 1988 modifié)

La prime spécifique est calculée en fonction du montant mensuel de référence de 90,00 € brut par mois.

- Prime de service (décret n° 96-552 du 19 juin 1996 modifié transposant cette prime aux puéricultrices)

La prime de service est attribuée en fonction de la valeur professionnelle et de l'activité de chaque agent. Elle est calculée sur la base d'un crédit global égal pouvant aller de 7,5 % à 17 % du traitement brut.

- ATTRIBUER aux contractuels dans les mêmes conditions le régime indemnitaire.

## 6 - EQUIPEMENT SPORTIF

### 6.1 Modification du règlement intérieur du CUBE

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER les modifications apportées au règlement intérieur du Cube, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

*« 6.15 – L'aire de jeu est réservée aux enfants de moins de 12 ans. Cette zone est placée sous la surveillance et la responsabilité exclusives des parents ou des accompagnants (Art. D322-12 du Code du Sport). Il est interdit de courir et de monter sur les jeux.*

*Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les enfants doivent être en tenue de bain. »*

### 6.2 Subvention CNDS 2019 pour le dispositif « j'apprends à nager ».

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER cette opération et solliciter une subvention auprès du CNDS d'un montant de 2 200€. L'opération « J'apprends à Nager » est proposée pendant les périodes de petites vacances de Février et de Pâques. Elle s'adresse en priorité aux enfants du territoire qui n'ont pas ou peu bénéficié d'enseignement de la natation. Le dispositif est gratuit pour les stagiaires, et consiste à proposer aux enfants âgés de 8 à 12 ans qui ne savent pas nager, un cycle d'apprentissage de 10 séances d'une heure, encadré par nos éducateurs.

## 7 – QUESTIONS DIVERSES

### DECISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT

7/2019 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise de lots d'entrées

8/2019 : Approbation et signature du marché CC19C001 relatif à la création d'une aire de jeux aquatiques au complexe Le Cube

9/2019 : Approbation et signature de l'avenant n°1 au marché subséquent n°1 CC18001 à l'accord cadre n°2018-008 portant sur la fourniture d'électricité – lot n°2 relatif aux points de livraison C2-C3 ayant une puissance souscrite supérieure ou égale à 36Kva sur le périmètre ENEDIS passé par la centrale d'achats Approlys centr'achats

10/2019 : Approbation et signature du contrat CC19003 relatif à la réalisation de l'arrosage automatique sur 3 parcelles au complexe aquatique « le cube »

11/2019 : Approbation et signature de l'action de promotion en faveur de la tombola de l'école maternelle Poincaré à Orléans

12/2019 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 portant sur le marché CC16008 lot n°2 relatif au service d'assurances responsabilités civiles.

13/2019 : Approbation et signature du marché 19CC02 relatif à l'acquisition, livraison et installation de mobiliers petite enfance passé via la centrale d'achats Approlys-Centr'achats

14/2019 : Approbation et signature de l'action de promotion du 20 mars 2019 à l'occasion du 1<sup>er</sup> anniversaire de la réouverture du complexe aquatique

15/2019 : Approbation et signature du marché n°19CC03 relatif à la fourniture et la maintenance d'une plateforme de courtage aux enchères en ligne pour les membres d'approlys centr'achats – marché subséquent n°3 passé via la centrale d'achats Approlys- centr'achats

16/2019 : Approbation et signature de l'action de promotion en faveur de la kermesse de l'école primaire Jean Pasquier à Vouzon

17/2019 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise de lots d'entrées à l'école Ste thérèse et l'école les Raboliots

18/2019 : Approbation et signature de l'action de promotion dimanche 21 avril 2019 – chasse au Cube  
19/2019 : Approbation et signature du marché 19CC04 relatif à l'acquisition, livraison et installation de mobiliers administratifs passé via la centrale centr'achats Approlys Centr'achats  
20/2019 : Approbation et signature de l'action de promotion en faveur de la tombola de l'association Les Loustics de Mézières  
21/2019 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise sur les tarifs d'entrée a Cube du 12 au 14 juillet 2019

La Ferté Saint-Aubin, le 22 mai 2019

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

